



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du jeudi 15 septembre 2022
Hôtel Mercure
22 rue Jean Lolive, Pantin

Procès-verbal - Eléments pour publication

I.	RAPPORT MORAL	3
II.	PRÉSENTATION ET ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021 - ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES & RAPPORT MORAL	4
A.	Chiffres clés :	4
B.	Évaluation du bien immobilier :	5
C.	La trésorerie :	6
D.	Placement à risque :	6
E.	Provisions pour risques et charges :	6
F.	Fiscalité :	6
G.	Conclusions et recommandations :	6
H.	Date de l'Assemblée Générale proposée :	7
I.	Budget prévisionnel 2022 :	7
III.	CALENDRIER DES PROCHAINS CA - DATES PROPOSÉES :	8
IV.	LITIGE EXPOSITION D'ISTRES (19 & 20/03) : POINT DE SITUATION SUR LE DOSSIER	8
V.	ADHÉRENTS : NOUVELLES DEMANDES D'ADHÉSION	9
VI.	COMMISSIONS : RAPPORTS NON ÉTUDIÉS LORS DU CA DU 18 AOÛT 2022	9
A.	Commission des Standards	9
1.	Séminaire « golden et yeux bleus-panachure » pour les clubs de race concernés	9
2.	Programmes d'élevage	10
3.	Décision à propos des hybrides :	10
4.	Statut des auxiliaires d'élevage - chats inscrits au RF	11
B.	Commission de l'éleveur	11
C.	Commissions des Juges	11
D.	Commission des Expositions	11
E.	Commission SQR	11
1.	Revue de la lettre de mission	11
2.	Sondage des clubs de race - maladies pour les niveaux SQR	12
3.	Reprise Commission SQR : Page séance de conformité	12
4.	Favoriser une meilleure compréhension du SQR pour emporter l'adhésion des éleveurs	13
5.	Hypertype :	13
6.	Formulaire de conformité :	13
7.	Auxiliaires d'élevage :	13
VII.	PROPOSITION DE RÉVISION DU RÈGLEMENT DES COMMISSIONS, DU MODE DE NOMINATION ET DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES (VOTES)	14
VIII.	INFORMATIQUE : POINT DE SITUATION SUR LE DOSSIER	14
IX.	GESTION COURANTE	14
A.	Achat de matériel pour les services	14
B.	Traitement des demandes d'affixe : suppression de la pièce d'identité	14

C.	Ouvertures des comptes MyLOOF dès réception des affixes	15
X.	POINT RH, SUIVI DES CONTRATS DES SALARIES	15
XI.	EXTERNALISATION DE L'AUDIT ISO AFIN DE PÉRENNISER LA CERTIFICATION (VOTES).....	15

Membres du CA présents :

Catherine Bourreau, Alyse Brisson, Jonathan Champroux, Véronique Dubos, Elsa Kergosien, Jonathan Koskas, Jean-Marc Lagarde, Catherine Le Trionnaire, Jean-Luc Odeyer (arrivé à 12h57), Martine Perrot, Claudine Pissy, Françoise Supatto.

Membres du CA présents en visioconférence :

Geneviève Basquine, Bernard Comte, Fabrice Calmes, Ambre Le Breton Rippe, Ginette Troch.

En présence de Me Cauchemez-Laubeuf, administratrice provisoire du LOOF, de Mme C. Boutet, sa collaboratrice, de M. C. Klai, commissaire aux comptes et de Julien Ferrier, chargé de mission du cabinet comptable ACOFI (à partir de 10h45).

Début de la réunion à 10h07

La présidente ouvre la séance et annonce l'ordre du jour. L'expert-comptable étant disponible (en ligne) à 10h45, c'est le point 2 - Rapport moral qui est abordé en premier.

I. RAPPORT MORAL

F. Calmès indique qu'il ne le souhaite pas présenter son rapport moral au CA, qui a été envoyé à tous les administrateurs et demande s'il y a des questions. Il se dit étonné de ne pas avoir eu de remarques et que ce soit fait en CA.

Des administrateurs indiquent que ce rapport n'est pas complet :

- sont absents les sujets immobilier, investissement, projet de déménagement, l'informatique, les salariés, la directrice, le comité de pilotage du fonds Agria.
- la mise sous administration judiciaire n'y figure pas mais F. Calmès estime que cela figure déjà dans le rapport de gestion.

Il est fait remarquer que le rapport de gestion a été élaboré par certains membres du bureau à la demande du commissaire aux comptes et que le rapport moral, document obligatoire pour l'assemblée générale, doit faire état de ce qui s'est déroulé dans l'année au LOOF et que plusieurs sujets sont absents.

De plus, ce rapport aurait déjà dû être prêt pour l'Assemblée générale du 18/06/2022, puis avait été inscrit à l'ordre du jour du CA le 18/08 mais n'avait pas pu être abordé puisque F. Calmès était parti avant.

Enfin, F. Calmès avait indiqué que, certains éléments étant manquants dans la version qu'il avait envoyée au CA le 17/08/2022, il allait le compléter. Le CA attendait donc une V2.

La présidente demande à F. Calmès s'il est d'accord pour revoir sa copie du rapport moral. Il lui est demandé de l'envoyer au plus tard le vendredi 29/09/2022 à la présidente qui le communiquera au CA.

L'approbation du rapport moral est reportée. Il est convenu qu'elle se déroule en ligne, comme suit :

- Délai de relecture avant approbation du CA jusqu'au mardi 4/10/2022.
- Validation par Doodle avant le 5/10/2022 (envoi du Doodle le 4/10/2022 par JK).

II. PRÉSENTATION ET ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021 - ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES & RAPPORT MORAL

Le commissaire aux comptes (CAC) demande si le rapport de gestion est soumis au vote. Ce document avait été demandé à l'équipe précédente et l'équipe en place a dû prendre « le train en marche », en s'échinant pour trouver les informations sur l'action de leurs prédécesseurs.

Le commissaire aux comptes précise que ce rapport n'est pas obligatoire mais qu'il doit contenir les faits marquants de l'activité du LOOF, chiffrés.

B. Comte remercie les personnes qui ont participé à l'élaboration du rapport de gestion et présente les comptes.

La présidente indique que les sommes prévues pour les litiges ont été ajoutées en provision dans le prévisionnel, à la demande du CAC.

Moins-value latente de 37 800 € dans le compte de résultat, correspondant à une perte potentielle sur le placement.

Actif : 3 560 805 € dont 972 998 € d'immobilisations incluant le bien immobilier.

Passif : avec les 800 000 € d'emprunt immobilier empruntés en octobre 2021 mais en période de différé d'amortissement jusqu'à septembre 2022.

Résultat net comptable = 643 437,99 €

Arrivée de Julien Ferrier, chargé de mission du cabinet comptable, en visioconférence à 10h43

Le CAC présente son compte rendu d'audit, document préalable à la validation des comptes.

(4 phases : planification, évaluation du contrôle interne et des procédures, contrôle des comptes, finalisation du rapport définitif).

A. Chiffres clés :

Acquisition immobilière avec 800 000 € d'emprunt.

Placement d'1 million d'€ sur 11 ans minimum remboursable à échéance.

Forte évolution du chiffre d'affaires avec pour conséquence une forte augmentation des charges, dont Oniris + 43 000 €, VetAgro + 13 000 €, logiciel d'exposition + 36 000 €.

Forte augmentation des charges salariales de +20,26 %.

Reprise de la provision de 287 000 € constituée en 2020 (en prévision du départ de C. Bastide).

Intéressement versé : 65 000 €.

Produits d'exploitation : 2 852 000 €, soit +18,3 %.

Descriptif des risques résiduels identifiés :

Valorisation et séparation des services avec programme de contrôle.

Bel exercice au niveau de l'activité : 56 % proviennent des pedigrees (chiffre stable)

Forte augmentation des achats consommés : +144 %.

En 2024, le circuit de facturation obligera à passer par PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaires), avec un outil adapté comme pour toutes les sociétés (Cf. Chorus, utilisé par la Fonction Publique). Le CAC conseille un suivi individuel au moins mensuel des comptes clients.

Augmentation des charges de fonctionnement de 8,3%

Charges externes en progression, dont 42 000 € en honoraires (avocat départ salarié et autres), frais postaux, services externes + 18 000 €.

50 800 € (Convention Oniris - École vétérinaire de Nantes pour 43 000 € et VetAgro Lyon pour 12 674 €) ont été passés en 2021 alors que cela aurait dû être réparti respectivement sur 3 et 2 ans. Le CAC demande que la répartition soit faite.

Travaux engagés sur le bien immobilier (Tour Essor) : pas de provision pour factures non-parvenues sur octobre, novembre et décembre 2021.

Frais d'architecte (JP Net) : 66 312 € (acompte de 30 % sur devis de 221 000 €, dont 34 000 € de démolition). Un virement a été fait le 13/01/2022 mais avec quelle autorisation ?

Une immobilisation en cours est à constater pour le montant des travaux engagés, puis stoppés par l'administratrice provisoire.

M. Perrot fait remarquer qu'en pareil cas, normalement, la personne qui suit le chantier délivre des bons à payer aux prestataires pour donner son aval, ce qui n'a pas été le cas.

(J. Champroux indique qu'il a transmis, pour information, les dernières demandes de l'architecte à C. Le Trionnaire).

F. Supatto signale que l'on n'a toujours pas eu preuve de « délégation » à M. Champroux du dossier immobilier/architecte.

J. Champroux indique qu'il n'y a pas eu de nomination d'un professionnel suiveur de chantier. Me Cauchemez-Laubeuf demande qui suit quoi ? L'architecte suit-il le gros œuvre ?

La présidente fait remarquer que les sommes déjà dépensées pour désenfumage, désamiantage, le crédit, les charges de copropriété, le bail renouvelé... représentent un total de 288 000 € à ce jour, alors que nous ne pouvons pas disposer des locaux, qu'il n'y a pas de travaux, ni l'aménagement... l'emprunt qui avait été demandé pour les travaux est forclos, une demande devra être refaite et les travaux ne seront possibles qu'après mise aux normes des 28 copropriétaires, dont 5 sont déjà en justice.

Le bail actuel a été prolongé d'un an exceptionnellement mais il arrive à échéance fin juin 2023, il faut donc rapidement en demander le prolongement.

B. Évaluation du bien immobilier :

Me Cauchemez-Laubeuf indique qu'un notaire a été diligenté à cet effet et que la valeur estimée se situe entre 520 000 et 560 000 €. Une dépréciation du bien est à envisager dans le bilan et, selon le commissaire aux comptes, une évaluation annuelle.

Note post-réunion : il est à noter que cette première estimation ne faisait pas état des 12 parkings. Un complément estime la valeur vénale des emplacements de parking entre 100 000 € et 120 000 €

Total plateau + parkings : 620 000 € à 680 000 €.

Me Cauchemez-Laubeuf évoque un rendez-vous pour envisager des suites d'ordre juridique à donner à l'achat immobilier.

C. La trésorerie :

Le CAC fait état d'un risque moyen, à cause des problèmes de contrôle des paiements (procédures trésorerie) et des pouvoirs de signatures à mettre à jour avec les mandataires actuels.

D. Placement à risque :

C. Le Trionnaire demande à F. Calmès qui a donné autorisation au président de l'époque d'engager un placement à risque d'un million d'euros. L'attestation fournie à la banque n'a pas été établie sur un support officiel du LOOF mais elle fait état d'une décision de CA du 7/12/2020, qui ne semble pas exister. Comment ce placement a-t-il pu être effectué sans l'accord du CA ?

F. Calmès répond qu'il ne se souvient pas avoir fait cette attestation, et qu'il va demander à B. Comte comment cela a été fait. Des administrateurs soulignent que l'attestation est datée de décembre 2021, qu'elle est de la seule main du président, sous la forme « Je soussigné Fabrice Calmès, président du LOOF » et qu'elle est donc sans équivoque.

Le CAC signale un « nantissement de valeur mobilière non précisée ». En effet, le prêt immobilier a été contracté sans garantie. Il va interroger la comptable à ce sujet.

Un rendez-vous est prévu à la banque avec Mme Cauchemez-Laubeuf, C. Le Trionnaire et M. Perrot. (Date possible le 30/09/2022). Mme Boutet indique que M. Comte, trésorier, n'est pas reconnu de la Banque postale. Il demande à être informé des suites du rendez-vous.

E. Provisions pour risques et charges :

Provisions IDR : 31 000 €

Litiges Prud'hommes C. Bastide : 287 000 € reprise sur l'exercice.

Litiges éleveurs : pas de litiges en cours mentionnés.

>> 2 litiges en cours pour environ 100 000 €, non mentionnés en annexe, sont à provisionner.

A ce propos, C. Le Trionnaire indique qu'elle a contacté un médiateur national pour traiter les litiges avant procédure.

F. Fiscalité :

L'activité de formation (ACACED, actualisation des connaissances...) et les partenariats Agria, AFVAC pourraient risquer d'être requalifiés en recettes commerciales (avec TVA et IS). Pour l'instant, cette activité est déficitaire mais le but est qu'elle ne le reste pas, surtout en cas de sectorisation. Il est rappelé que 60 % environ des éleveurs sont dérogataires mais qu'ils vont devoir être titulaires de l'ACACED avec le nouveau décret 2022.

La sectorisation du pôle formation, maintes fois évoquée par le passé, est donc d'actualité.

G. Conclusions et recommandations :

Les comptes, que M. Ferrier se chargera de finaliser sur demande expresse par mail de notre part avant la validation en CA, sont arrêtés ce jour, 15/09/2022, sous réserve des corrections citées, dépréciation du bien immobilier, litiges éleveurs...

Corrections à apporter au rapport de gestion :

- page 8 : frais d'avocat (6 000 € et pas 12 000 €)
- page 13 : le 6/08/2021 et pas le 18/08/2021
- ajouter Oniris et VetAgro (ventilation sur le nombre d'années prévues)
- Nantissement sur valeurs mobilières ou pas ? (selon banque)
- Dépréciation du bien immobilier
- Provision litiges (98 K€)

Me Cauchemez-Laubeuf suggère de voir ce point avec Me Martinez et de chercher rapidement un avocat spécialisé pour le LOOF suite au départ de Me Accelio.

Me Cauchemez-Laubeuf demande qu'un point soit fait sur le placement et son nantissement avant l'arrêté des comptes.

La validation pourra donc intervenir après les corrections apportées et le rendez-vous avec la banque planifié le 30/09/2022.

Il faudra alors, comme le permet le règlement intérieur (art. 7), lancer un vote à distance pour acter la validation des comptes (Framadate avec OUI, NON, ABSTENTION, date et documents joints).

Le rapport de gestion pourra être mis à disposition des adhérents.

H. Date de l'Assemblée Générale proposée :

La date du 12/11/2022 proposée lors du CA précédent ne convenant pas, celle du samedi 03/12/2022 est proposée.

Avec pour ordre du jour : approbation du rapport moral et de gestion des comptes.

VOTES :

Nombre de votants : 11 sur place et 5 en visioconférence = 16

OUI : 16

NON : 0

ABSTENTION : 0

Décision à effet immédiat.

I. Budget prévisionnel 2022 :

- Ajout des 98 000 € des frais de litige
- Modification à effectuer des budgets Oniris et Agria
- Provision dépréciation du bien immobilier

>> Vote en CA après ces modifications par voie électronique également.

Arrivée de J-L. Odeyer à 12h57

Le Commissaire aux comptes rappelle qu'il aura besoin de projets de résolution et d'une lettre sur les événements postérieurs.

Me Cauchemez-Laubeuf rappelle qu'il lui faudra un point RH pour les recrutements, notamment sur le remplacement de la directrice (avec remise à plat de la fiche de poste de direction).

Dans la perspective de l'approbation des divers rapports, V. Dubos demande comment, en tant qu'administrateur, se dégager des responsabilités relatives aux problèmes engendrés antérieurement à la prise de poste.

L'administratrice judiciaire répond que l'approbation des comptes porte sur la régularité des comptes vérifiés par un expert-comptable et un commissaire aux comptes, pas sur les décisions prises.

Un administrateur fait tout de même remarquer que certaines dépenses ou décisions sont peut-être encore inconnues à ce jour, considérant les recherches qui ont été nécessaires pour obtenir les informations.

Il est décidé de procéder par sondage à distance pour valider les comptes après que les dernières modifications (Oniris, VetAgro...) auront été apportées.

Départ de Me Cachemez-Laubeuf, de C. Boutet et de C. Klai à 13h04.

13h10 - 14h22 - Déjeuner

B. Comte signale que F. Calmès avait informé le CA qu'il ne pourrait pas assister à la suite de la réunion.

Il y a donc 16 administrateurs présents.

III. CALENDRIER DES PROCHAINS CA - DATES PROPOSÉES :

10 novembre 2022 - 15 décembre 2022 - 19 janvier 2023

Publication des dates de CA > décision à effet immédiat (L. Feret)

IV. LITIGE EXPOSITION D'ISTRES (19 & 20/03) : POINT DE SITUATION SUR LE DOSSIER

C. Le Trionnaire a demandé par mail à la présidente du club le document par lequel elle aurait demandé une dérogation pour nombre de chats insuffisant. Elle lit au CA le mail que Mme Casaburi a envoyé pour apporter son éclairage sur le litige d'Istres.

A la connaissance du CA, à ce jour, il n'y a pas de traces écrites de M. Casaburi ni de F. Calmès.

Les sanctions proposées par la Commission des expositions sont examinées à l'aune de tous les éléments connus par le CA.

Le CA propose les mesures suivantes :

- Radiation de M. Casaburi de la commission des expositions.
- Rappel au règlement des expositions (quotas de chats, nombre minimum de juges).
- Sous surveillance pendant 1 an, période pendant laquelle elle ne pourra plus avoir de dérogation.

>> Informer M. Casaburi de ces mesures par courrier.

VOTES :

Nombre de votants : 12 + 4 = 16

OUI : 13

NON : 2
ABSTENTION : 1

Décision à effet immédiat :
Envoyer un courrier rapidement (présidente).

C. Le Trionnaire a reçu une autre demande de dérogation de Mme Chapal, présidente de l'AFA, en raison d'un nombre réduit de chats à laquelle elle a répondu, ainsi que le responsable de la Commission des expositions, qui a rappelé le règlement et suggéré des incitations à l'inscription avant la clôture des engagements.

V. ADHÉRENTS : NOUVELLES DEMANDES D'ADHÉSION

Sujet remis au prochain CA car les documents ont été transmis tardivement et des éléments manquent.

Préciser sur le site du LOOF que les candidatures doivent être envoyées au LOOF par courrier ou à adherents@loof.asso.fr par mail, à l'exclusion de tout autre moyen.

C. Le Trionnaire demande que soit mis à disposition sur le site un document type pour adhérer.

E. Kergosin indique qu'il n'y a pas de veille sur les éleveurs du collège 4. Certains n'élèvent plus, et depuis des années. Il faudrait exiger un SIRET, une activité d'élevage.
Les critères sont à lister.

VI. COMMISSIONS : RAPPORTS NON ÉTUDIÉS LORS DU CA DU 18 AOÛT 2022

A. Commission des Standards

1. Séminaire « golden et yeux bleus-panachure » pour les clubs de race concernés

Le responsable de la commission des standards propose un séminaire pour les clubs de race qui sont concernés par les sujets « golden divers » et « yeux bleus-panachure minimale » (+ de 15 clubs) afin de les consulter et d'y présenter les mesures envisagées.

Sont requises les présences de Marie Abitbol et de R. Izel, des responsables des commissions des clubs de race et des juges.

Proposition :

- le vendredi 11/11/2022.
- Budget à débloquer pour la salle (Hôtel Mercure de Pantin).
- Prise en charge par le LOOF du parking et du déjeuner (maximum 2 représentants par club).

Le responsable tient à souligner que depuis 2019, la Commission des Standards a eu très peu de frais de fonctionnement (réunions en visioconférence, 1 réunion physique par an en 2020 et 2021, aucune en 2022).

Nombre de votants : 16

OUI : 16
NON : 0
ABSTENTION : 0

Décision à effet immédiat :

Organiser un séminaire golden & yeux bleus pour les clubs de race concernés le 11/11/2022.
Inviter les clubs concernés et les autres participants.

Le responsable présente les sujets figurant dans le bilan de la commission qui n'ont pas été présentés lors du CA du 18/08/2022.

2. Programmes d'élevage

Le président avait demandé un état des lieux des programmes d'élevage en cours depuis 2015. Un récapitulatif précis avait été envoyé mais le PV de CA du 04/05/2021 qui en faisait état était à la fois mensonger et erroné sur le contexte de la demande et sur les données des programmes. J. Koskas demande qu'un erratum soit publié, à la fois en regard du PV en question et dans la section « programmes d'élevage » du site du LOOF, en publiant en annexe le récapitulatif fourni par la commission.

Nombre de votants : 16

OUI : 16
NON : 0
ABSTENTION : 0

Décision à effet immédiat :

Publication du récapitulatif des programmes d'élevage sur le site du LOOF dans la section « Décisions de CA » (CA du 4/05/2021) et dans la section Standards/programmes d'élevage.

Par ailleurs, 2 programmes ont été reçus par la commission et sont actuellement à l'étude :

- croisement Scottish x Bengal - introduction des rosettes - ouverture pôle génétique des Scottish.
- introduction du gène panachure minimale-yeux bleus chez le Sphynx - ouverture du pôle génétique.

3. Décision à propos des hybrides :

Depuis 2019, la Commission des Standards a présenté le sujet et proposé des mesures à prendre, transmises au Conseil scientifique et au CA, sans retour à ce jour. Il semble que 2 PV de CA de 2020 n'ont jamais été publiés ni portés à la connaissance de la commission ou des parties prenantes (éleveurs, personnel du service technique en charge de leur enregistrement), faute de validation, et ce alors que les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement ont contacté le LOOF, sans obtenir de réponses.

Il est donc proposé :

- d'envoyer à tout le CA l'ensemble du dossier (PV de la comm. des standards, PV de CA du 17/9/2020 et du CS - jamais publiés - réglementation en cours, mails-demande des ministères) afin de statuer sur le sujet au CA d'octobre.
- de prendre RV avec les représentants du ministère et la responsable du club de Savannah, non affilié au LOOF (demande retoquée en 2020).

Il est également fait remarquer que le fait que le dossier soit resté dans les limbes pendant plus de 2 ans est très problématique vis-à-vis du BEA, et des mesures urgentes doivent être prises.

4. Statut des auxiliaires d'élevage - chats inscrits au RF

La Commission avait déjà étudié le sujet avec les commissions des expositions et des juges, des propositions en étaient ressorties mais le CA avait renvoyé le sujet pour étude avec la Commission des clubs de race.

J. Koskas va proposer une réunion inter commissions afin de traiter ces sujets une bonne fois pour toutes.

B. Commission de l'éleveur

Le 13/09, le responsable de la commission a envoyé au service communication un document intitulé « compte rendu de réunion du 08/09/2022 ». Renseignement pris, il n'y a pas eu de réunion de la commission ce jour-là et ce « compte rendu » est le copié-collé d'un mail envoyé par le responsable à ses membres. Il y est fait état de documents qui sont en cours et doivent être revus, du certificat d'engagement et de connaissance qui devrait être disponible.

Il est remarqué que la plupart de ces documents relèvent de la commission, qui devrait s'y atteler.

Décision :

Un mail doit être envoyé au responsable de la commission pour le rappeler au règlement et au bon déroulé des réunions.

C. Commissions des Juges

N'a pas pu être abordée, faute de temps.

D. Commission des Expositions

N'a pas pu être abordée, faute de temps.

E. Commission SQR

C. Pissy, responsable de la commission, évoque les sujets sur lesquels la commission a travaillé (2 réunions les 26/05/2021 et 06/07/2021). La dernière réunion a eu lieu il y a plus d'un an. F. Supatto, membre de la commission, signale qu'elle n'avait pas reçu le compte rendu de la seconde réunion de la commission malgré sa demande.

F. Supatto demande quand M. Rouver a été désigné membre de la commission SQR. La responsable de la commission répond que cela a été fait à l'été 2021, sans qu'elle soit prévenue, afin qu'y soit présent un membre du CA, conformément au règlement.

1. Revue de la lettre de mission

Une proposition a été faite en commission, portant sur la gestion des demandes de spéciales et de séances de conformité par la commission mais elle n'a pas été retenue car considérée comme

une ingérence dans la mission des clubs. V. Dubos rappelle que les spéciales d'élevage sont du ressort des clubs de race.

Il est rappelé que la lettre de mission devait être mise à jour depuis fin 2019 et que la gestion des demandes était précédemment traitée par les services du LOOF, pas par la commission, assurant disponibilité et continuité.

Les protocoles concernant les spéciales Sibériens. Problèmes de traitement des spéciales d'élevage.

2. Sondage des clubs de race - maladies pour les niveaux SQR

V. Dubos récapitule ce qui était demandé dans le sondage qui a été envoyé aux clubs de race (Enquête sur la position des clubs de race par rapport aux tests génétiques dans la grille SQR et sur les sujets de recherche à soumettre au Conseil scientifique).

Aparté :

Mme Boutet devant quitter la réunion, elle demande que soit lancé le recrutement des postes de :

- Directeur H/F (Il faut actualiser la fiche de poste du directeur - C. Le Trionnaire et J-L. Odeyer).
- Assistant de direction H/F (pour lequel il existe une proposition en interne)

VOTES :

Nombre de votants : 16

OUI : 16

NON : 0

ABSTENTION : 0

Création de poste :

(NB : décision du CA nécessaire pour une création de poste - Statuts art. 11.1)

- Second poste à la formation (administratif ou déplacements)

VOTES :

Nombre de votants : 16

OUI : 16

NON : 0

ABSTENTION : 0

Départ de Mme Boutet et M. Comte à 17h02

3. Reprise Commission SQR : Page séance de conformité

- Formulaire remplissable

La commission propose que figure sur la page un formulaire remplissable de demande d'organisation de séance de conformité (en exposition ou hors exposition). Il est noté que ce serait effectivement utile mais la proposition qui a été envoyée est à revoir précisément.

- Séances passées

Comme pour les expositions, la commission propose de faire figurer les anciennes séances de conformité, pour un meilleur maillage du territoire.

4. Favoriser une meilleure compréhension du SQR pour emporter l'adhésion des éleveurs

Ce point n'a pas pu être traité par la commission. C'est dommage dans la mesure où c'est le cœur de la mission de la commission SQR et qu'il faudrait toucher tous les éleveurs.

J. Koskas rappelle les chiffres : depuis le 01/01/2015, date du lancement du SQR, plus de 343 000 pedigrees ont été édités par le LOOF. Si l'on met de côté les 4000 chats qui sont entrés dans le SQR en vertu des titres obtenus avant 2015, 10 000 chats sont entrés dans le SQR depuis, ce qui représente seulement 2,95 % de chats de race dans le SQR.

L'objectif initial de 80 % des reproducteurs qui devaient être vus au moins une fois, par le moyen de l'examen de conformité, est totalement raté.

Si l'on considère que les chats participant aux expositions représentent environ 5 à 7 % des chats de race, la représentativité dans le SQR est même inférieure alors que le but était de toucher les chats qui n'allaient pas en exposition.

La conclusion est que le LOOF, et en premier lieu, la Commission SQR dont c'est la mission, doivent tout faire pour développer les séances de conformité hors exposition - car en proposer en expositions avait été envisagé « pour amorcer le système ». Il est donc absolument nécessaire d'aider et de soutenir les clubs qui souhaitent en organiser.

Un administrateur fait remarquer qu'une solution pour faire entrer davantage de chats dans le SQR serait de rendre obligatoire la conformité. Plusieurs administrateurs font observer que ce serait contre-productif, que cela aurait pour résultat que de nombreux chats seraient vendus sans pedigree, réflexion qui avait déjà prévalu au lancement du SQR.

5. Hypertype :

La commission propose d'ajouter un critère « hypertype » et de définir l'hypertype par race. Il est fait remarquer que l'hypertype n'est pas propre à une race et qu'il existe déjà la mention « type incorrect » (critère n°19), qui recouvre tout problème de type - sous-type, surtype, hypertype - et que cela ne doit pas changer.

6. Formulaire de conformité :

Il est proposé :

- de modifier le formulaire pour qu'il figure en une seule page, pour éviter les erreurs possibles dans la recopie des éléments.
- D'ajouter une case « mise en attente », pouvant servir en cas de changement de couleur.

Il est signalé que cette proposition ne convient pas car d'une part, elle sera la solution de facilité si un juge hésite et d'autre part, les juges ont des formations et des rappels quant aux procédures de cet examen et ils sont informés que les changements de couleur ne sont pas une cause de mise en attente, le service technique mettant de toute façon en attente un certificat si le juge a inscrit qu'il prescrivait un test génétique.

7. Auxiliaires d'élevage :

Il faudrait reparler du qualificatif des AE en conformité lors de la réunion qui devra être organisée sur les AE et le RF.

En l'absence de décisions, J. Koskas suggère de lister les propositions de décisions pour le CA du 13/10/2022 pour votes (C. Pissy/J. Koskas).

VII. PROPOSITION DE RÉVISION DU RÈGLEMENT DES COMMISSIONS, DU MODE DE NOMINATION ET DE RENOUELEMENT DES MEMBRES (VOTES).

Sujet non abordé, faute de temps. A reporter à l'ordre du jour du CA du 13/10/2022.

VIII. INFORMATIQUE : POINT DE SITUATION SUR LE DOSSIER

A. Rippe Le Breton présente l'avancement des contacts qu'elle a eus.

Elle a reçu le devis d'une petite société.

Cap Gemini a fait une réunion préliminaire le 12/09. Ils demandent l'organigramme du LOOF pour pouvoir chiffrer leur proposition.

Une candidature spontanée a été reçue pour le poste de responsable du service. J-L. Odeyer souhaiterait le rencontrer.

IX. GESTION COURANTE

A. Achat de matériel pour les services

Des scanners et ordinateurs ont été achetés pour les services.

La réparation de l'ordinateur de l'ancienne directrice (T. Tinoco) est évoquée : le devis est plus élevé que la valeur de l'ordinateur.

B. Traitement des demandes d'affixe : suppression de la pièce d'identité

Le service technique a demandé que soit supprimée l'exigence de la pièce d'identité, qui sert uniquement à vérifier que le demandeur est bien majeur, car c'est souvent bloquant dans le traitement du dossier (pièce manquante, fournie plus tard, moult relances, exigence RGPD de détruire la pièce dans un délai d'un an...)

Êtes-vous d'accord pour supprimer l'exigence d'une pièce d'identité pour les demandes d'affixe ?

VOTES :

Nombre de votants : 15

OUI : 2

NON : 13

ABSTENTION : 0

La décision de supprimer la pièce d'identité n'est pas acceptée.

C. Ouvertures des comptes MyLOOF dès réception des affixes

Accord du Conseil d'administration mais sans rétroactivité.

VOTES :

Nombre de votants : 15

OUI : 15

NON : 0

ABSTENTION : 0

X. POINT RH, SUIVI DES CONTRATS DES SALARIES

Au nom de l'administratrice, Me Cauchemez-Laubeuf, Mme Boutet demande un accord de principe pour des recrutements :

Départ de J. Champroux à 17h40

La présidente indique qu'une réunion a été menée avec les responsables du service technique le 14/09/2022.

11 postes sont vacants (non remplacés). Des recrutements ont été faits pour accroissement d'activité, qui ont ensuite remplacé certains postes vacants mais l'accroissement a continué, sans recrutement supplémentaire. Une restructuration est nécessaire.

- Poste de responsable de projet (anciennement occupé par S. Roux).
- Secrétaire administratif : suivre les adhérents, courriers divers, relance, suivi-convocation des AG
- Service comptabilité - administratif.

Départ de J-M. Lagarde à 17h42

Le pôle technique :

Il est rappelé que l'audit organisationnel proposait différents pôles, qui ont été créés.
C. Le Trionnaire dit l'urgence de s'occuper du dossier RH.

Départ d'A. Rippe Le Breton à 17h48

XI. EXTERNALISATION DE L'AUDIT ISO AFIN DE PÉRENNISER LA CERTIFICATION (VOTES)

J-L. Odeyer rappelle que l'audit est fait par AFNOR et qu'il apparaît incohérent de traiter les documents et procédures par un prestataire externe.

Report de la demande.

Fin de la réunion à 18h